



(anciennement LE CARBONE LORRAINE)
Société anonyme à conseil de surveillance et directoire au capital de 39 290 818 euros
Siège social : Immeuble La Fayette, 2/3, place des Vosges, 92400 Courbevoie
572 060 333 R.C.S. Nanterre

INFORMATION RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES DE L'INITIATEUR

OFFRE PUBLIQUE D'ÉCHANGE SIMPLIFIÉE

visant les bons de souscription et/ou d'acquisition remboursables Carbone Lorraine émis en 2007
(BSAAR 2007) initiée par la Société



Visa de l'Autorité des marchés financiers

Le présent document relatif aux autres informations de la société MERSEN (anciennement Le Carbone Lorraine) a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 11 juin 2010, conformément à l'article 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers et à l'instruction 2006-07. Ce document a été établi sous la responsabilité de la société MERSEN.

Le présent document complète la note d'information de la société Mersen (anciennement Le Carbone Lorraine) visée par l'AMF le 10 juin 2010 sous le n°10-173, en application de la décision de conformité du même jour. Il constitue une mise à jour des informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de Mersen (anciennement Le Carbone Lorraine) figurant dans le document de référence déposé auprès de l'AMF le 22 mars 2010 sous le numéro D10-0134.

Des exemplaires du présent document sont disponibles sans frais au siège social de Mersen (anciennement Le Carbone Lorraine), Immeuble La Fayette, 2/3, place des Vosges, 92400 Courbevoie, sur le site Internet de la Société (www.mersen.com) ainsi que sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org), et auprès des établissements financiers ci-dessous.

SOMMAIRE

1	RESUME DU DOCUMENT	
	1.1 Mise à jour des informations relative à Mersen (anciennement Le Carbone Lorraine)	3
	1.2 Nombre maximum de titres remis dans le cadre de l'Offre Publique d'Echange simplifiée	6
	1.3 Facteurs de risques	6
	1.4 Fonds de roulement net de Mersen	6
	1.5 Capitaux propres et endettement	6
	1.6 Intérêt des personnes physiques et morales participant à l'émission	7
	1.7 Dépenses liées à l'opération d'échange	7
	1.8 Dilution	7
	1.9 Informations complémentaires	8
2.	PERSONNES RESPONSABLES	
	2.1 Responsable du document	8
	2.2 Attestation du responsable du document	8
	2.3 Responsable de l'information financière	8
	2.4 Responsables du contrôle des comptes	8
3.	MISE A JOUR DE L'INFORMATION CONCERNANT LA SOCIETE)	9

1 RESUME DU DOCUMENT

1.1 Mise à jour des informations relative à Mersen (anciennement Le Carbone Lorraine)

Le présent document complète la note d'information de Mersen visée par l'AMF le 10 juin 2010 sous le numéro 10-173, en application de la décision de conformité du même jour. Il constitue une mise à jour des informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de Carbone Lorraine figurant dans le document de référence déposé auprès de l'AMF le 22 mars 2010 sous le numéro D 10-0134.

Communiqué du 2 avril 2010 (Acquisition Boostec) :

Le 2 avril 2010, la Société a publié le communiqué suivant :

« Carbone Lorraine annonce l'acquisition de 85% de la société Française Boostec, une entreprise de haute technologie (chiffre d'affaires d'environ 7M€ en 2008 - 35 salariés) qui développe des produits céramiques innovants destinés principalement à des applications spatiales. EADS/Astrium, principal partenaire de Boostec, conserve une participation de 15% dans la société.

Boostec détient un savoir-faire unique dans la conception et la fabrication de pièces en Carbone de Silicium (SiC) massif utilisées notamment dans les grands télescopes d'observation spatiale et terrestre.

Cette prise de participation permet à Carbone Lorraine de compléter les matériaux et les technologies à sa disposition pour élargir sa gamme actuelle de solutions destinées aux environnements extrêmes. Le savoir-faire de Boostec pour la fabrication du Carbone de Silicium fritté sera exploité par Carbone Lorraine pour proposer des équipements de grande taille, en SiC ou renforcés SiC, lui permettant de nouveaux développements sur des marchés stratégiques comme le solaire, la chimie/pharmacie et des nouveaux marchés comme le solaire thermique.

Cette acquisition s'inscrit dans la stratégie de croissance rentable de Carbone Lorraine, fondée notamment sur un renforcement de sa position de leader sur ses marchés porteurs. »

Communiqué du 7 avril 2010 :

Le 7 avril 2010, la Société a publié un communiqué annonçant la survenance d'un tragique accident sur son site de Gennevilliers qui a causé la mort d'un salarié de la Société et fait douze blessés.

Communiqué du 12 avril 2010 :

Le 12 avril 2010, la Société a publié le communiqué suivant :

« Carbone Lorraine annonce la signature d'un accord en vue de l'acquisition du Groupe M.Schneider. Quatrième acteur mondial dans les fusibles et portes fusibles de norme allemande DIN, M.Schneider est l'un des leaders du marché germanique sur ce segment, et réalise un chiffre d'affaires de l'ordre de 20M€.

Basé à Vienne, M.Schneider produit principalement en Allemagne et en République Tchèque et détient une joint venture en Chine.

Par cette acquisition, Carbone Lorraine devient N° 2 mondial des fusibles et appareillages fusibles de norme DIN. Le Groupe consolide son positionnement en Allemagne et en Europe de l'Est, ainsi que sur une norme en fort développement qui s'impose comme référence dans les pays émergents, en particulier en Chine. Cette acquisition renforcera également la position du Groupe sur le secteur de l'énergie en Chine.

En bénéficiant de la force du réseau commercial mondial de Carbone Lorraine, M.Schneider dynamisera rapidement ses ventes à l'international.

Cette acquisition s'inscrit dans la stratégie de croissance du Groupe, fondée notamment sur un renforcement de ses positions de leader sur des marchés porteurs. »

Communiqué du 14 avril 2010 :

Le 14 avril 2010, la Société a publié un communiqué annonçant que le directoire proposera à l'assemblée générale des actionnaires du 20 mai, le changement de nom du Groupe en Mersen.

Communiqué du 21 avril 2010 :

Le 21 avril 2010, la Société a publié le communiqué suivant :

Chiffre d'affaires premier trimestre 2010 (non audité)

Le chiffre d'affaires du premier trimestre 2010 s'élève à 162 M€, en hausse de 2% en valeurs historiques. A périmètre et changes constants, le chiffre d'affaires est stable.

Chiffre d'affaires *	T1 2009 (en M€)	T1 2010 (en M€)	Var.* T1 10/ T1 09
Systèmes et Matériaux Avancés	69	70	-3 %
Systèmes et Composants Electriques	89	92	+3 %
Total Groupe	158	162	0 %

** à périmètre et changes constants – Chiffres non audités*

Dans la suite de ce communiqué, les variations de chiffres d'affaires s'entendent à périmètre et changes constants, sauf mention contraire.

Systèmes et Matériaux Avancés

Le pôle Systèmes et Matériaux Avancés a enregistré un niveau de ventes de 70 millions d'euros, en recul de -3% par rapport au premier trimestre 2009.

Les ventes vers le marché de l'électronique sont en forte croissance et celles vers le solaire sont toujours bien orientées.

L'activité vers les industries de process montrent en fin de trimestre des signes sensibles de reprise du fait de phénomènes de reconstitution de stocks.

Le trimestre est également marqué par un niveau élevé de ventes d'équipements destinés au dessalement de l'eau de mer.

Systèmes et Composants Electriques

Le chiffre d'affaires des Systèmes et Composants Electriques a atteint 92 millions d'euros au cours du premier trimestre, en hausse de +3% par rapport au premier trimestre 2009.

Les ventes du pôle Systèmes et Composants Electriques sont dynamiques sur les marchés de l'électronique, du transport et de l'énergie. L'activité est notamment soutenue dans l'énergie éolienne, en particulier en Amérique du Nord et en Asie alors que l'Europe reste impactée par un niveau de stock élevé.

Les ventes de balais pour moteurs industriels et de systèmes de protection électrique, destinées aux industries de process montrent des signes sensibles de reprise. Comme dans les Systèmes et Matériaux Avancés, la reprise provient notamment de phénomènes de restockage.

Evénements marquants

*Le Groupe proposera à l'Assemblée Générale des actionnaires du 20 mai prochain **un nouveau nom : Mersen**. Ce changement de nom incarne le nouveau profil de croissance que le Groupe a engagé depuis quelques années à travers quatre axes: le développement durable, l'Asie, les acquisitions ciblées et l'innovation.*

Carbone Lorraine a par ailleurs finalisé l'acquisition de Boostec, société française spécialisée dans la conception et la fabrication de pièces en Carbure de Silicium. Le groupe complète ainsi sa gamme de matériaux ce qui lui permettra de nouveaux développements sur des marchés stratégiques comme le solaire et la chimie/pharmacie.

Enfin, le groupe a signé un accord en vue de l'acquisition de M. Schneider, spécialiste des fusibles et porte-fusibles de norme allemande DIN. Par cette acquisition, Carbone Lorraine devient N° 2 mondial sur cette norme en forte croissance et consolide ses positions sur le marché de l'énergie.

L'ensemble des acquisitions déjà réalisées non consolidées en 2009, devrait apporter un chiffre d'affaires supplémentaire d'environ 35 à 40 millions d'euros en 2010.

Situation financière de Carbone Lorraine

L'endettement du Groupe est en augmentation par rapport au 31 décembre 2009 du fait, notamment, de l'acquisition de Boostec, de l'appréciation du dollar US, du règlement partiel de l'amende de la Commission Européenne datant de 2003 et confirmée en appel fin 2009. Le solde sera réglé au second semestre 2010, ces paiements n'auront aucun impact sur les résultats du groupe. Comme à fin décembre, la société dispose d'un montant significatif de lignes de crédit confirmées non utilisées.

Perspectives

L'activité de Carbone Lorraine bénéficie actuellement du dynamisme de la plupart des marchés porteurs sur lesquels le Groupe s'est orienté depuis quelques années : les énergies alternatives, les transports, la chimie fine et l'Asie. La reprise récente sur les industries traditionnelles, basée en partie sur des reconstitutions de stocks, reste à confirmer.

Carbone Lorraine confirme ses objectifs pour 2010 : le groupe devrait renouer avec une croissance organique et augmenter sa marge opérationnelle courante.

Assemblée générale du 20 mai 2010 :

L'assemblée générale a notamment approuvé les résolutions suivantes :

- **Dividende – Option pour paiement du dividende en actions** (résolutions 3 et 4) :
L'assemblée a fixé le dividende de l'exercice à 0,50€ par action et a décidé d'offrir à chaque actionnaire la possibilité d'opter pour le paiement en actions nouvelles de la Société de la totalité du dividende afférent aux titres dont il est propriétaire. Le prix d'émission de ces actions nouvelles a été fixé par le directoire du 20 mai 2010 à 23,90 euros, soit 90 % de la moyenne des premiers cours cotés de l'action de la Société sur Euronext lors des vingt séances de bourse précédant le jour de la date de l'assemblée, diminuée du montant du dividende. L'option pour le dividende en actions sera ouverte du 25 mai 2010 au 21 juin 2010. A défaut d'avoir exercé cette option dans ce délai, l'actionnaire recevra en numéraire la totalité des dividendes qui lui sont dus.
- **Nomination d'un nouveau membre du conseil de surveillance** (résolution 6):
L'assemblée générale a également approuvé la nomination de Mme Jocelyne Canetti en tant que membre du conseil de surveillance pour un mandat de quatre ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ayant à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2010.
- **Renouvellement du mandat des Commissaires aux comptes** (résolutions 7 et 8):
L'assemblée générale a approuvé le renouvellement du mandat de Commissaires aux comptes des Cabinets DELOITTE et Associés et KPMG Audit ID pour une durée de six années.
- **Changement de dénomination sociale** (résolution 11) :
Sur proposition du directoire, l'assemblée générale a décidé de changer la dénomination sociale de la Société et de modifier les statuts en conséquence. Le Carbone Lorraine devient Mersen.

- Emission de bons de souscription d'actions en cas d'offre publique d'achat des titres de la Société (résolution 15) :

L'assemblée générale a décidé d'autoriser le directoire à attribuer gratuitement aux actionnaires des bons de souscription d'actions en cas d'offre publique visant les titres de la Société, dès lors qu'une telle offre serait initiée par une entité non soumise aux mêmes contraintes de comportement face à une offre publique que celles applicables à la Société (situation d'absence de réciprocité). Le montant nominal total de l'augmentation de capital qui résulterait de l'exercice de ces bons de souscription d'actions serait limité à un maximum de 25% du capital social. Cette autorisation pourra être utilisée par le directoire en cas d'offre déposée dans les 18 mois du vote de la présente résolution.

Les autres informations contenues dans les documents visés ci-dessus sont à jour.

1.2 Nombre maximum de titres remis dans le cadre de l'Offre Publique d'Echange simplifiée

Au 20 mai 2010, 114.000 BSAR 2007 pouvant donner lieu à la création de 123.120 actions nouvelles de la Société en cas d'exercice de l'intégralité des BSAR 2007 (soit 0,63% du capital sur une base totalement diluée) étaient en circulation.

Le nombre définitif de BSAR 2010 qui seront émis dans le cadre de l'Offre sera fonction du résultat de l'Offre et sera constaté par une décision ultérieure du directoire.

1.3 Facteurs de risques

Les principaux facteurs de risques liés à l'Offre sont détaillés dans le document de référence de la Société ainsi qu'à la section [1.2.6] de la note d'information de MERSEN visée par l'AMF le 10 juin 2010 sous le numéro 10-173 et sont rappelés ci-dessous :

Les risques décrits ci-dessous résument les principaux risques liés à l'Offre :

- Le prix de marché des BSAR 2010 pourrait diminuer en cas de baisse substantielle du cours des actions de la Société.
- Si un marché actif pour les BSAR 2010 ne se développait pas, ces titres pourraient être soumis à une forte volatilité.

En complément de ces facteurs de risque, les porteurs de BSAR 2007 sont invités à prendre attentivement en considération l'ensemble des autres informations contenues dans le présent projet de note d'information ainsi que les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de la Société qui seront mises à la disposition du public au plus tard la veille de l'ouverture de l'Offre, afin de se faire leur propre opinion avant de décider d'apporter leurs BSAR 2007 à l'Offre.

1.4 Fonds de roulement net de Mersen

La Société atteste que, de son point de vue, son fonds de roulement net établi sur une base consolidée est suffisant au regard de ses obligations au cours des douze prochains mois à compter de la date de dépôt du présent document.

1.5 Capitaux propres et endettement

En application du paragraphe 127 des recommandations du CESR de février 2005 en vue d'une application cohérente du règlement de la Commission européenne sur les prospectus n° 809/2004 (Réf. : CESR/05-054b), la situation des capitaux propres consolidés part du groupe issus des comptes au 30 juin 2009 et de l'endettement financier net consolidé issu des comptes au 31 mars 2010 est respectivement de 443,3 millions d'euros et de 245,1 millions d'euros telle que détaillée ci-après :

	Au 31 mars 2010 <i>(données non auditées)</i>
1. Capitaux propres et endettement	
Total des dettes financières courantes	79,7
Total des dettes financières non courantes (hors partie courante des dettes long termes)	197,5
Capitaux propres part du groupe	443,3
A. Trésorerie	29,7
B. Equivalents de trésorerie	-
C. Titres de placement	2,4
D. Liquidités (A) + (B) + (C)	32,1
E. Créances financières à court terme	8,2
F. Dettes bancaires à court terme (découverts bancaires)	46,5
G. Part à moins d'un an des dettes à moyen et long termes	7,2
H. Autres dettes financières à court terme	34,2
I. Dettes financières courantes à court terme (F)+(G)+(H)	87,9
J. Endettement financier net à court terme (I)-(E)-(D)	47,6
K. Emprunts bancaires à plus d'un an	119,0
L. Obligations émises	43,0
M. Autres emprunts à plus d'un an	35,5
N. Endettement financier à moyen et long termes (K)+(L)+(M)	197,5
O. Endettement financier net (J)+(N)	245,1

L'assemblée générale du 20 mai 2009, dans sa quatrième résolution, a décidé d'offrir à chaque actionnaire la possibilité d'opter pour le paiement en actions nouvelles de la Société de la totalité du dividende (0,50 euro par action) afférent aux titres dont il est propriétaire.

Il n'existe aucune dette conditionnelle ou indirecte qui ne soit pas dans le tableau présenté ci-dessus. Il est précisé que la situation des capitaux propres et de l'endettement net n'a pas évolué de manière significative depuis le 31 mars 2010.

1.6 Intérêt des personnes physiques et morales participant à l'émission

Six membres du conseil de surveillance sur un total de 11 membres sont détenteurs de BSAR 2007. Ils détiennent un total de 37.000 BSAR 2007. Les deux membres du directoire détiennent pour leur part un total de 10.700 BSAR 2007.

Les membres du conseil de surveillance, détenteurs de BSAR 2007, n'ont pas participé au vote du conseil de surveillance du 20 mai 2010 qui a approuvé la mise en œuvre de la délégation de compétence accordée au directoire par l'assemblée générale des actionnaires (résolution 13) qui s'est tenue le 20 mai 2010.

Les détenteurs de BSAR 2007 n'ont pas participé au vote de la treizième résolution de l'assemblée générale du 20 mai aux termes de laquelle l'assemblée générale a autorisé le directoire à émettre, avec l'accord du conseil de surveillance, de nouveaux bons de souscription d'action remboursables (BSAR 2010) en échange des 114.000 bons de souscription d'actions remboursables émis par la Société en 2007 dans le cadre d'une autorisation donnée par l'assemblée générale du 24 mai 2007 (BSAR 2007).

1.7 Dépenses liées à l'opération d'échange

Le montant global des frais est estimé à environ 250.000 euros (HT) si 100% des BSAAR visés devaient être apportés à l'Offre. Ces frais incluent les frais liés à la rémunération des intermédiaires financiers, les frais légaux ainsi que les frais de l'expert indépendant.

1.8 Dilution

L'impact dilutif de l'Offre est décrit dans la note d'information de la Société visée par l'AMF le 10 juin 2010 sous le numéro 10-173.

1.9 Informations complémentaires

Néant.

2. PERSONNES RESPONSABLES

2.1 Responsable du document

Monsieur Ernest Totino, Président du directoire de Mersen (anciennement Le Carbone Lorraine).

2.2 Attestation du responsable du document

J'atteste que le présent document comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers et par l'instruction 2006-07 dans le cadre de l'offre initiée par MERSEN et visant les propres BSAAR de la société MERSEN. Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée

Ernest Totino
Président du directoire

2.3 Responsable de l'information financière

Monsieur Thomas Baumgartner
Directeur administratif et financier
Tél. : +33 (0)1 46 91 54 19

2.4 Responsables du contrôle des comptes

Commissaires aux comptes titulaires

Deloitte & Associés

représenté par M. Joël Assayah
183, avenue Charles de Gaulle
92200 Neuilly-sur-Seine
Date du premier mandat : 1986
Date du dernier renouvellement de mandat : 2010
Durée : six exercices (mandat expirant à l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015)

KPMG Audit ID

représenté par Mme Catherine Porta
Immeuble Le Palatin
3, cours du triangle
92939 Paris La Défense cedex
Date du premier mandat : 2004
Date du dernier renouvellement de mandat : 2010
Durée : six exercices (mandat expirant à l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015)

Commissaires aux comptes suppléants

Société BEAS

7-9, villa Houssay
92524 Neuilly-sur-Seine
Date du premier mandat : 2004
Date du dernier renouvellement de mandat : 2010
Durée : six exercices (mandat expirant à l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015)

KPMG Audit IS

Immeuble Le Palatin

3, cours du triangle

92939 Paris La Défense cedex

Date du premier mandat : 2010

Durée : six exercices (mandat expirant à l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015)

3. Mise à jour de l'information concernant la Société

La présentation de Mersen est donnée dans son document de référence déposé auprès de l'AMF le 22 mars 2010 sous le numéro D10-0134.